

**du lundi 27 Mars 2017**

*Le lundi vingt sept mars deux mille dix-sept à 19 heures 30, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.*

**Présents :** Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Christine PICQUET, Julien SUBRIN, Thierry MAGNOLI, Chantal THORE, Hervé DE SAINT JEAN, Mickaël JOMARD, Ghislaine CARRIER, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL, René SUBRIN.

**Pouvoirs :** Mickaël BARDOUX (pouvoir durant son absence à Alain GEORGE), Pierre-Jean LAURENT (pouvoir à Olivier LAROCHE).

**Absente :** Marie GIRIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Chantal THORE

**Compte-rendu du Conseil municipal du 23 Janvier 2017**

Il est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Affectation des résultats 2016

**DÉLIBÉRATIONS**

**INDEMNITES MAIRES ET ADJOINTS**

M. Le Maire indique que par délibération du 11 avril 2014, les indemnités du Maire et des adjoints ont été fixées aux taux maximum, respectivement, 31% et 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique qui était de 1015. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce taux a été modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de verser les indemnités des élus en fonction de cet indice brut terminal quel que soit ce taux à partir du 1<sup>er</sup> février 2017.
- CHARGE le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

**SUBVENTION AUX OISILLONS DU RAVATEL**

Christine PICQUET, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal, la demande de la Perception, quant au remboursement du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 aux Oisillons du Ravatel.

En effet, pour pouvoir payer, il faut que le Conseil Municipal délibère pour autoriser le versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer la somme de 4001,80 € aux Oisillons du Ravatel pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2017,
- AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**DESIGNATION REPRESENTANTS A LA CLECT**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu la délibération n°30-2017 du Conseil Communautaire du Pays de l'ARBRESLE du 16 Février 2017 fixant le nombre de délégués à la CLECT par commune et approuvant le règlement interne de la CLECT,

Après en avoir délibéré et avoir procédé aux votes, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DESIGNER M. Olivier LAROCHE, comme délégué titulaire de la Commune de SARCEY à la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du pays de l'Arbresle,

- DESIGNE M. Alain GEORGE, comme délégué suppléant de la Commune de SARCEY à la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du pays de l'Arbresle.

### TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFORMATION JEUNESSE

Dans le prolongement de l'approbation du projet « Jeunesse » du pays de L'ARBRESLE en décembre 2016 et afin de favoriser sa mise en œuvre, le Conseil Communautaire a approuvé le transfert de la compétence « Information jeunesse » par délibération du 16 Février 2017.

L'objectif est d'améliorer l'information des jeunes (et de leurs parents) aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne (logement, santé...). L'information Jeunesse (IJ) est une mission d'intérêt général définie et garantie par l'Etat, via le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

A ce jour, seule la Commune de L'ARBRESLE dispose d'un Point Information Jeunesse (PIJ) qui bénéficie logiquement principalement à la population arbresloise et aux élèves scolarisés à L'ARBRESLE.

En exerçant cette compétence, la Communauté de Communes pourra développer l'Information Jeunesse, et notamment mettre en place un PIJ communautaire. Le transfert de la compétence s'accompagnera de la reprise du PIJ de L'ARBRESLE et de ses moyens (dont un local et un agent à temps plein). La forme prise par ce PIJ communautaire n'est pas encore définie mais pourrait se faire sous une forme itinérante. Elle ne remettra pas en cause les actions conduites en ce sens à échelle communale ou intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le transfert à la Communauté de Communes du pays de L'ARBRESLE de la compétence « Information jeunesse, dont la création et la gestion d'un Point information Jeunesse communautaire ».

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de l'année 2016, dont les montants sont les suivants :

<b>BUDGET COMMUNE</b>				
<u>Fonctionnement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>		<u>Reporté</u>
Dépenses	551 869,14 €	497 444,42 €		
Recettes	551 869,14 €	586 818,68 €		19809,85 €
<b>Résultats</b>		<b>89 374,26 €</b>		<b>109 184,11 €</b>
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Reste à réaliser</u>	<u>Reporté</u>
Dépenses	1 981 764,88 €	306 977,38 €	19 675,58 €	
Recettes	1 981 764,88 €	136 543,50 €	130 750,00 €	207 319,78 €
<b>Résultats</b>		<b>-170 433,88 €</b>		<b>36 885,90 €</b>

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>				
<u>Fonctionnement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>		<u>Reporté</u>
Dépenses	57 269,25 €	36 486,62 €		20 425,17 €
Recettes	57 269,25 €	35 149,11 €		
<b>Résultats</b>		<b>-1 337,51 €</b>		<b>-21 762,88 €</b>
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Reste à réaliser</u>	<u>Reporté</u>
Dépenses	175 178,32 €	57 820,44 €	0,00 €	
Recettes	175 178,32 €	67 276,88 €	0,00 €	107 901,44 €
<b>Résultats</b>		<b>9 456,44 €</b>		<b>117 357,88 €</b>

Les résultats des comptes administratifs sont ainsi en accord avec ceux des comptes de gestion.

Après le retrait de M. Le Maire de la séance et sous la présidence d'Alain MORIVAL, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les comptes administratifs 2016 du Budget Commune et du Budget Assainissement.

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016**

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les comptes de gestion de l'année 2016 de la Trésorière, dont les résultats s'établissent comme suit :

<b><u>BUDGET COMMUNE</u></b>	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
Résultat de l'exercice	-170 433,88 €	89 374,26 €	-81 059,62 €
Report	207 319,78 €	19 809,85 €	227 129,63 €
Résultat de clôture	36 885,90 €	109 184,11 €	146 070,01 €

<b><u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u></b>	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
Résultat de l'exercice	9 456,44 €	-1 337,51 €	8 118,93 €
Report	107 901,44 €	-20 425,17 €	87 476,27 €
Résultat de clôture	117 357,88 €	-21 762,88 €	95 595,20 €

Les comptes de gestion établis et transmis par la Trésorière, sont en identité de valeurs avec les comptes administratifs de la Commune. Ils n'appellent pas d'observations.

Après lecture des résultats, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion 2016 de la Trésorière pour le budget Commune et le budget Assainissement.

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2016**

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire, rappelle les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal, à savoir un excédent de fonctionnement de 109 184,11 € et un excédent d'investissement de 36 885,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2016 au budget primitif 2017, comme suit :

- report en recettes d'investissement : art. 001 « Excédent d'investissement reporté » : 36 885,90 €
- affectation en recettes d'investissement : art. 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 55 000,00 €
- report en recettes de fonctionnement : art.002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 54 184,11 €

(Arrivée de M. BARDOUX)

### **TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017**

Au regard de la situation financière de la Commune exposée en séance, des perspectives et du projet d'école, il apparaît opportun de revoir les taux des taxes locales à la hausse : taxe habitation, taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.

M. Le Maire et Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire, présentent les conditions dans lesquelles peuvent être évolués les taux de ces trois taxes et les impacts des variations à partir des bases d'imposition 2016. Ils exposent la proposition de la Commission Finances d'augmenter les taux des taxes d'habitation et sur le foncier bâti de 5 % et celui de la taxe sur le foncier non bâti de 3%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'augmenter les taux des trois taxes locales pour l'année 2017
- DECIDE de fixer leurs taux comme suit pour l'année 2017 :
  - Taxe d'habitation : 11,28 %
  - Taxe sur le foncier bâti : 15,43 %
  - Taxe sur le foncier non bâti : 37,67 %

- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

### **TAXE D'HABITATION – MODIFICATION DE L'ABATTEMENT GENERAL A LA BASE**

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire indique que le Conseil Municipal a institué par délibération du 24 juin 1980 un abattement général à la base de 15 %, soit le taux maximum autorisé par le Code général des impôts. Dans le Rhône, peu de communes l'ont institué.

Cet abattement peut varier d'un point ou plusieurs points et s'applique sur la valeur locative moyenne. Compte tenu de la situation financière de la Commune et de ses perspectives, il apparaît ainsi opportun de réviser la politique d'abattement de la Commune et de porter le taux de l'abattement général à la base à 10 %. Cette modification s'appliquera en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le taux de l'abattement général à la base antérieurement institué,
- FIXE le nouveau taux de l'abattement à 10 %,
- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

### **CONTRIBUTION 2017 AU SYDER**

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire, indique que les communes peuvent financer les contributions aux syndicats auxquels elles adhèrent, soit en les fiscalisant dans les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières), soit en inscrivant cette participation dans leur budget, soit en mixant les deux options précitées.

M. Le Maire indique que la contribution de la commune au SYDER pour 2017 s'élève à 33 405,69 €. Elle comprend notamment l'adhésion au syndicat, la maintenance et l'exploitation du réseau, la consommation de l'éclairage public, le remboursement des travaux effectués sur la Commune.

Après avoir comparé la situation des années précédentes, la Commission Finances propose de répartir cette participation de la façon suivante : une prise en charge du budget communal à hauteur de 10 000 € et une fiscalisation à hauteur de 23 405,69 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire au budget (section investissement) une participation de 10 000 € au titre des travaux effectués,
- DECIDE de fiscaliser le reste soit 23 405,69 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document en application de cette décision.

### **COMPTE RENDU DES ADJOINTS**

Christine PICQUET fait part au Conseil le fait qu'Ingrid LEFRANC, apprentie à l'école de Sarcey, a obtenu sa reconnaissance de travailleur handicapé. Grâce à l'aide du Centre de Gestion que nous avons rencontré le 13/02/2017, le FIPHFP prend en charge 80% de sa rémunération chargée. Elle touche également une prime. Si elle obtient son CAP petite enfance, elle est dispensée du concours d'ATSEM. Une autre réunion est prévue avec le CDG fin juin pour faire le point.

La Commission école s'est réunie le 15 février pour prévoir les temps d'activités périscolaires pour la prochaine rentrée. On doit les maintenir jusqu'en 2018 car nous sommes liés par un PEDT.

Suite au conseil d'école, plusieurs dates sont à retenir :

- Visite collège Marie Laurencin pour les CM2 : 30 mars
- Fête du printemps : 14 avril
- Fête de l'école : 24 juin
- Courses d'orientation à Lacroix Laval : 27 juin

**Thierry MAGNOLI** présente huit dossiers

- Un permis de construire pour extension de la maison d'habitation et réaménagement du sous-sol, 147, rue du Tilleul.
- Un permis de construire pour construction d'un cuvage viticole, Chemin du Martin
- Un permis de construire pour construction d'une stabulation, Le Perrin
- Une déclaration préalable pour construction d'une pergola, 25, rue de la Chana
- Une déclaration préalable pour construction d'une piscine, 25, rue des Saules – refusée une première fois, et redéposée le 6 janvier
- Une déclaration préalable pour construction d'un abri voitures, 265, allée du Mas
- Deux annulations de permis de construire :
  - Une extension de 40 m<sup>2</sup>, route de la Cave
  - Rénovation d'un bâtiment existant, 37-39, impasse du Mas

**Julien SUBRIN** fait un point sur les différents travaux passés, en cours et à venir relatifs à la voirie :

- la campagne de curage des fossés organisée par la CCPA s'est déroulée sur 2 jours.
- le marquage au sol a été refait dans le village
- L'installation des coussins berlinois Rue du Tilleul est en cours
- les nids de poule vont être bouchés
- Un projet de signalisation pour les 3 gîtes du village est à l'étude
- Le chemin du Martin va être remis en état avec des matériaux de Vinci mis en place par l'entreprise PETIT TP.

Il informe ensuite le Conseil sur la commande de fleurs et le travail prévu entre les commissions Environnement et Tourisme pour la mise en valeur de la Madone, avec équipement d'une table de lecture du paysage.

**Olivier LAROCHE** remercie les conseillers municipaux de procéder à la distribution de la feuille du tilleul et indique que la prochaine édition paraîtra à la mi-juin.

Il fait état des principaux points du conseil communautaire de la CCPA du 16 février, en plus de ceux déjà évoqués ce jour :

- Débat d'orientations budgétaires avec maintien de l'ensemble des taux des taxes,
- Actions Jeunesse : conventions avec la MJC de l'ARBRESLE, avec AILLOJ sur l'accompagnement au logement des jeunes et reconduction de l'aide aux stagiaires BAFA,
- Vente d'une parcelle sur la ZA des Grandes Terres (DOMMARTIN) et achat d'une parcelle au Charpenay (LENTILLY),

Il informe également le CONSEIL de la tenue d'une réunion publique dans le cadre de la révision du SCOT de l'Ouest Lyonnais le mercredi 5 avril à 19H à SOUCIEU-EN-JARREST. Cette réunion visera à présenter le diagnostic.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**Alain GEORGE** informe le Conseil sur l'avancement du projet SMADEOR. Le vote d'orientation budgétaire a eu lieu, la CCPA et la COR participe à ce budget. L'acquisition foncière en est à la phase finale.

Les projets se concrétisent sur la plateforme située en face de Junet Bois. Elle va être déclarée en ZAC à la demande du Préfet. La SMAD valide son bâtiment de stockage (18 000 m<sup>2</sup>) sur la Commune de SARCEY ainsi qu'Idées Logistiques pour une plateforme commerciale de 74 000m<sup>2</sup> sur la Commune de Saint Romain de Popey. Deux DP vont être lancées pour rendre ces terrains compatibles avec leur PLU respectifs.

M. Le Maire fait un point sur l'aménagement foncier lié à l'A89. Les requêtes formulées par l'enquête publique ont été examinées par la dernière commission locale les 14 et 16 février. Les personnes déboutées pourront faire appel devant la Commission Départementale. Ensuite l'aménagement foncier sera clos et la société autoroutière effectuera les travaux prévus. Les laissés pour compte de l'A89 seront ensuite restitués par les services du Ministère des Transports.

Le Maire rappelle que les élections présidentielles auront lieu le 23 avril et le 7 mai. Ils demandent aux conseillers de s'inscrire pour tenir le bureau de vote qui sera ouvert de 8h à 19h.

La séance est levée à 22h45.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.